COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 9 avril 2025

Une Métropole résolument inclusive et solidaire

Huit nouvelles communes rejoignent le service commun d'accessibilité
Un dispositif unique en France pour les déficients visuels : le couloir sonore

A l'occasion de la signature de la convention du service commun d'accessibilité le 9 avril à la Maison Communale de Saint-Martin-d'Hères entre la Métropole et huit nouvelles communes, Corine Lemariey, Vice-Présidente chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations et du sport a dressé un premier bilan positif du dispositif 2022-2025*, le fruit d'une collaboration de confiance entre les usagers, les associations du handicap et les collectivités concernées.

Ce temps institutionnel s'est poursuivi par la visite et le test d'un dispositif unique en France : un couloir sonore pour permettre aux déficients visuels de se déplacer en toute sécurité et sérénité lors de la traversée d'une voie.

***En présence d'Eric Rossetti, Vice-président chargé des communes et de la proximité, David Queiros, Maire de Saint-Martin-d'Hères, des Maires des communes partenaires et Marie-Christine Pineri, Vice-présidente de l'Association Valentin Haüy.**

Un service mutualisé de haute qualité pour tous les publics

L'intérêt des communes est de bénéficier d'une expertise dans le domaine de l'accessibilité et de sensibiliser leurs agents à la prise en compte de l'accessibilité universelle : concevoir une ville accueillante pour tous les publics, personnes en situation de handicap, personnes âgées ou parents avec une poussette.

Les agents des différentes communes coopérant avec les agents de la Métropole, le service commun facilite également un mode de travail fluide. Cette proximité favorise les synergies et améliore la qualité du service public proposée.

Une journée de formation à l'accessibilité, est assurée en interne par les services de la Métropole. Une optimisation des services public qui permet aux communes de faire des économies, sachant que cette formation, lorsqu'elle est assurée par un prestataire externe, coûte environ 800€.

Ce service permet de :

- Mutualiser les ressources avec les communes souhaitant bénéficier d'une expertise sur l'accessibilité
- Favoriser la proximité en travaillant avec les usagers et les représentants des associations du handicap

- Concevoir des aménagements homogènes à l'échelle de la Métropole pour que l'usager « vulnérable » retrouvent les mêmes repères et puissent se déplacer en toute sécurité.

Exemples de réalisations :

- Former à l'accessibilité et au handicap : **252 agents formés depuis 2022.** Les formations se font avec des associations pour faire remonter leur expérience et leurs besoins. Chaque formation commence par des mises en situation de handicap pour comprendre les contraintes des usagers.
- Mise en place de la commission d'accessibilité de Seyssinet et de Vif
- Création d'une aire de jeux inclusive à Seyssinet en 2023 au Parc Lavoisier
- Aménagement du Point accueil citoyen de Pont-de-Claix en 2023 : espace ouvert vers l'usager pour favoriser les échanger et gommer le volet administratif
- Pose de bandes d'interception sur les trottoirs à Pont-de-Claix pour que les usagers déficients visuels repèrent les passages piétons

16 communes engagées avec la Métropole :

Meylan, Vif, Claix, Domène, Le-Pont-de-Claix, Poisat, Seyssinet-Pariset, Varces-Allières-et-Risset, Corenc, Eybens, Fontaine, Jarrie, Le Fontanil-Cornillon, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères et Vizille.

Améliorer le guidage des non ou mal voyants : Le couloir sonore

A Saint-Martin-d'Hères, sur l'avenue Gabriel Péri pour se rendre sur l'autre rive côté Campus Universitaire, ou vice-versa, la Métropole a installé un dispositif sonore pour les déficients visuels.

Guidé par une ritournelle, ce système permet de traverser en toute sécurité et de se repérer dans l'espace grâce au son qui rythme chaque pas. Un couloir sonore fournit aux usagers aveugles ou malvoyants de l'information audio tout au long de leur traversée afin de les guider. Ce système est directement intégré dans les feux sonores. A terme, tout le territoire sera équipé de ce dispositif notamment sur les axes les plus passants et dangereux.

Une initiative unique en France qui s'inscrit pleinement dans l'action pour une Métropole inclusive et solidaire.

Contact presse : Alexandra COUTURIER / alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr